

AVIS

Réf. :RUR.17.072.AV-Nature
Date d'approbation : 15/12/2017

DONNEES INTRODUCTIVES

<u>Type de dossier</u> :	Demande de dérogation aux mesures de protection des espèces animales et/ou végétales
<u>Demandeur</u> :	SPW – Département de la Nature et des Forêts – Direction de la Nature
<u>Date de réception de la demande et références</u> :	29/11/2017 – DNF/DN/SL/SD/Sorties 2017 : 26109
<u>Délai de remise d'avis</u> :	45 jours
<u>Référence légale</u> :	Loi du 12 juillet 1973 sur la Conservation de la Nature
<u>Préparation de l'avis</u> :	Pôle Ruralité – Section Nature

INTITULE DE LA DEMANDE D'AVIS

Demande d'avenant à l'autorisation accordée à Monsieur Gregory MOTTE pour le compte du DEMNA et des Directions de la Nature et de l'Eau concernant la destruction de castors visant la préservation d'une population de moules perlières (extension de la période de validité et extension de la zone de validité aux bassins de la Rulles et de l'Arlune).

AVIS

Réuni ce 15 décembre 2017, le Pôle « Ruralité » Section « Nature » a examiné le dossier repris sous rubrique et a **accepté** que soit accordée la dérogation demandée, au vu notamment de la nécessité de protéger la population de moule perlière.